



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0220

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pré Gaudry - Aménagement - Bilan et clôture de la concertation préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Ederly), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subaï (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

Conseil du 5 octobre 2020**Délibération n° 2020-0220**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Pré Gaudry - Aménagement - Bilan et clôture de la concertation préalable**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 octobre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le secteur Pré Gaudry est stratégique dans le développement urbain de Gerland. Ce site industriel de 8,5 ha est délimité par les rues du Pré Gaudry et des balançoires au sud, la rue Lortet au nord, le boulevard Yves Farge à l'ouest et l'avenue Jean Jaurès à l'est. Il constitue une réserve d'extension urbaine dans le prolongement nord de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Girondins.

La restructuration de ce vaste îlot est phasée dans le temps et doit :

- prévoir un maillage urbain tous modes, afin d'inscrire ce tènement dans le prolongement de la centralité nord de Gerland et à l'articulation entre la rue de Gerland et les berges du Rhône,
- assurer un renouvellement urbain mixte de ce secteur, en répondant aux besoins d'implantation d'une infrastructure sportive et d'équipements d'enseignement.

La partie sud du secteur Pré Gaudry prévoit :

- un collège et un gymnase qui accompagneront la croissance démographique du quartier de Gerland et répondront aux besoins des habitants,
- l'implantation de l'École de management (EM) Lyon, qui viendra conforter la vocation étudiante du 7^{ème} arrondissement qui est devenu l'un des premiers pôles universitaires de l'agglomération. L'arrivée de cette école sur ce territoire permettra un renforcement des synergies existantes entre l'éducation, le tertiaire et l'industrie,
- des espaces publics qui respecteront les orientations définies par l'urbaniste - paysagiste de Gerland, notamment à travers la poursuite de l'allée Fontenay en réalisant un espace à dominante végétale favorisant les modes actifs de déplacement dont la marche et le vélo.

Cette 1^{ère} phase a fait l'objet d'une concertation en octobre 2018.

Dans le prolongement de cette 1^{ère} phase du projet, la Métropole de Lyon a en charge la maîtrise d'ouvrage d'une voie est-ouest inscrit en emplacement réservé n° 122 au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) et dans le maillage prévue au plan guide de Gerland. Les enjeux de cette voie nouvelle sont de desservir ce nouveau quartier à travers un axe généreusement végétalisé accordant une place importante aux piétons et cycles.

Ce projet entre dans le champ d'application de la concertation préalable obligatoire en application des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme.

II - Modalités et déroulement de la concertation préalable au lancement d'une opération d'aménagement

Sur le fondement des articles L 103-2 à L 103-6 du code de l'urbanisme, la concertation préalable au lancement de cet aménagement a été ouverte par l'arrêté de monsieur le Président de la Métropole n° 2020-06-08-R-0401 du 8 juin 2020.

Le dossier de concertation a été mis à disposition du public à l'Hôtel de la Métropole, à la Mairie de Lyon 7°, au service de l'urbanisme appliqué de la Ville de Lyon ainsi que sur le site internet de la Métropole.

Il comprenait :

- l'arrêté susvisé approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de situation,
- le plan du périmètre de l'opération soumise à la concertation,
- une notice explicative fixant les objectifs et enjeux du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Un affichage a été apposé à la Métropole, à la Mairie de Lyon 7° et au service de l'urbanisme appliqué de la Ville de Lyon. Un avis de publicité publié a été émis dans la presse locale, afin d'informer le public de la date d'ouverture de la concertation.

La concertation a débuté le 17 juin 2020 et s'est clôturée le 31 juillet 2020.

Après examen au cas par cas du projet urbain, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a décidé, le 30 mars 2020, que le projet n'était pas soumis à étude d'impact.

III - Contributions du public déposées dans le registre de concertation et réponses apportées

Aucune contribution n'a été déposée dans les registres de concertation, le bilan peut donc être approuvé par délibération du Conseil et permet à la Métropole d'engager la mise en œuvre de la phase opérationnelle du projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable.

2° - Décide de poursuivre la mise en œuvre de la voie est-ouest Pré Gaudry à Lyon 7°, nécessaire pour le maillage et le développement du quartier sur la base des objectifs et des principes d'aménagement arrêtés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.